

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2024-41-T1

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Date de convocation du conseil d'administration : 6 décembre 2024

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 15

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Benoit SECHET ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN

Membres absents : Mme Myriam RAFFARA ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Christophe PERRIN ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES,

OBJET : CONVENTION ENTRE LE CCAS D'ÉCULLY ET LE CENTRE SOCIAL « L'ORANGERIE » RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS DE STIMULATION DE LA MEMOIRE POUR L'ANNEE 2025

La Commune d'Écully élabore et définit la politique de la ville susceptible de répondre aux attentes des administrés de la commune.

A cet effet, elle mobilise des moyens qu'elle met à disposition d'associations dont l'activité participe, dans le cadre de l'intérêt général, à l'animation et au développement de la vie sociale du territoire.

Le Centre Social de l'Orangerie construit ses interventions autour du projet social défini avec les habitants et avec ses partenaires. A ce titre, il vise globalement à pouvoir maintenir et entretenir le lien social entre les habitants, notamment via les axes suivants : renforcer la prise en compte des publics fragilisés, et redynamiser les liens sociaux pour tous les publics.

Le Centre Social de l'Orangerie a ainsi une expérience concluante menée par des bénévoles et encadrée par un salarié référent dans la mise en œuvre d'ateliers de stimulation de la mémoire à destination des retraités.

Le CCAS d'Écully reconnaît la pertinence des objectifs du projet proposé par le Centre Social de l'Orangerie ainsi que son expertise dans ce domaine et l'a sollicité en 2024 pour la mise en œuvre d'ateliers similaires auprès des publics écullois.

Ces ateliers mis en œuvre de manière hebdomadaire, auprès d'un groupe de 15 seniors, sont encadrés par un professionnel et un bénévole du Centre social de l'Orangerie : ils ont connu un succès certain en 2024 avec plus d'une trentaine de participations.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec le centre social de l'Orangerie pour l'année 2025 : la prestation demeure gracieuse à l'exception des frais relatifs aux besoins logistiques, estimés à la somme de 1440€ pour l'année 2025.

Considérant que la proposition d'ateliers de stimulation de la mémoire portée par le Centre social « L'Orangerie » est conforme à son objet statutaire et répond aux besoins identifiés sur le territoire.

Considérant que le CCAS d'Ecully estime nécessaire de construire une relation stable avec les associations structurantes qui s'inscrivent avec leurs projets dans la dynamique de développement du territoire.

Il est proposé de conclure une convention entre le CCAS d'Ecully, et le centre social « l'Orangerie » au titre de la mise en œuvre d'ateliers de stimulation mémoire pour la période allant de la notification de cette décision au 31 décembre 2025 (annexe n°02_ANNEXE CONVENTION_CCAS_CS_ORANGERIE).

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2263-3 et L. 263-4 du code de l'action sociale et des familles ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour

- Approuve les termes de la convention entre le CCAS d'Ecully, et le Centre social « l'Orangerie » relative à la mise en œuvre d'ateliers de stimulation de la mémoire telle que jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention annexée, et tous les documents afférents ;
- Dit que les crédits relatifs à cette convention sont inscrits au budget de l'exercice 2025, chapitre 011 du CCAS d'Ecully

A Ecully, le 12 DEC. 2024

Certifié exécutoire le 18 DEC. 2024

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S.


Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S.


Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20241212-2024-41-T1-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Conseil d'administration du C.C.A.S du 12 décembre 2024

Rapport n° 2024-41-T1

OBJET : CONVENTION ENTRE LE CCAS D'ECULLY ET LE CENTRE SOCIAL « L'ORANGERIE » RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS DE STIMULATION DE LA MEMOIRE POUR L'ANNEE 2025

La Commune d'Ecully élabore et définit la politique de la ville susceptible de répondre aux attentes des administrés de la commune.

A cet effet, elle mobilise des moyens qu'elle met à disposition d'associations dont l'activité participe, dans le cadre de l'intérêt général, à l'animation et au développement de la vie sociale du territoire.

Le Centre Social de l'Orangerie construit ses interventions autour du projet social défini avec les habitants et avec ses partenaires. A ce titre, il vise globalement à pouvoir maintenir et entretenir le lien social entre les habitants, notamment via les axes suivants : renforcer la prise en compte des publics fragilisés, et redynamiser les liens sociaux pour tous les publics.

Le Centre Social de l'Orangerie a ainsi une expérience concluante menée par des bénévoles et encadrée par un salarié référent dans la mise en œuvre d'ateliers de stimulation de la mémoire à destination des retraités.

Le CCAS d'Ecully reconnaît la pertinence des objectifs du projet proposé par le Centre Social de l'Orangerie ainsi que son expertise dans ce domaine et l'a sollicité en 2024 pour la mise en œuvre d'ateliers similaires auprès des publics écullois.

Ces ateliers mis en œuvre de manière hebdomadaire, auprès d'un groupe de 15 seniors, sont encadrés par un professionnel et un bénévole du Centre social de l'Orangerie : ils ont connu un succès certain en 2024 avec plus d'une trentaine de participations.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec le centre social de l'Orangerie pour l'année 2024 : la prestation demeure gracieuse à l'exception des frais relatifs aux besoins logistiques, estimés à la somme de 1400€ pour l'année 2025.

Considérant que la proposition d'ateliers de stimulation de la mémoire portée par le Centre social « L'Orangerie » est conforme à son objet statutaire et répond aux besoins identifiés sur le territoire.

Considérant que le CCAS d'Ecully estime nécessaire de construire une relation stable avec les associations structurantes qui s'inscrivent avec leurs projets dans la dynamique de développement du territoire.

Il est proposé de conclure une convention entre le CCAS d'Ecully, et le centre social « l'Orangerie » au titre de la mise en œuvre d'ateliers de stimulation mémoire pour la période allant de la notification de cette décision au 31 décembre 2025 (annexe n°02_ANNEXE CONVENTION_CCAS_CS_ORANGERIE).

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2263-3 et L. 263-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir :

- **Approuver les termes de la convention entre le CCAS d'Ecully, et le Centre social « l'Orangerie » relative à la mise en œuvre d'ateliers de stimulation de la mémoire telle que jointe en annexe ;**
- **Autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention annexée, et tous les documents afférents ;**
- **Dire que les crédits relatifs à cette convention sont inscrits au budget de l'exercice 2025, chapitre 011 du CCAS d'Ecully**